

**Procès-verbal**  
**De la séance du 5 octobre 2022 à 18h.00**  
**À la salle du Conseil communal de Lausanne**  
**Place de la Palud 2 - Lausanne**

**Ordre du jour**

1. Appel
2. Communications de la Présidente
3. Approbation du procès-verbal de la séance du 11 mai 2022
4. Assermentation des délégué·e·s et délégué·e·s suppléant·e·s non encore assermenté·e·s
5. Election des membres de la Commission de gestion
6. Préavis N° 4 / 2021-2026 – Révision du règlement intercommunal de l'Association de communes de la région lausannoise pour la réglementation du service des taxis
7. Préavis N° 5 / 2021-2026 – Budget de fonctionnement de l'exercice 2023
8. Motion, postulat, interpellation
9. Divers

**1. Appel**

La Présidente ouvre la séance en saluant les membres présents et procède à l'appel. 21 délégué·e·s et 2 suppléants sont présent·e·s, le quorum est atteint. 11 personnes se sont excusées (délégué·e·s et suppléant·e·s ad hoc) + 12 absentes. La majorité est à 13 voix.

**2. Communications de la Présidente**

L'ordre du jour n'appelant pas de remarques particulières, il est passé au point 3 de celui-ci.

**3. Approbation du procès-verbal de la séance du 11 mai 2022**

Mme Kuonen apporte les précisions suivantes quant à sa dernière intervention. Elle précise que sa demande visait à permettre aux chauffeurs de taxis de circuler dans toutes les ruelles de Lausanne afin que les PMR puissent accéder aux différents lieux. M. Hildbrand précise que le Comité est très attentif à cette problématique et qu'une discussion avec les Communes avoisinantes serait bénéfique afin d'avoir une unité.

Mme Kuonen poursuit en attirant l'attention que la situation existant à la gare de Lausanne est problématique pour les personnes PMR et qu'un système de dépose à proximité serait bénéfique.

Mme Jatton précise qu'elle a été assermentée lors de la première assemblée. Ainsi, le PV de la dernière assemblée est erroné sur ce point.

Pour le surplus, le PV est adopté.

**4. Assermentation des délégué·e·s et délégué·e·s suppléant·e·s non encore assermenté·e·s**

Ont prêté serment, conformément à la Loi sur les Communes du 28 février 1956 :

<i>Délégué·e·s</i>				
	<i>Nom</i>	<i>Prénom</i>	<i>Titre</i>	<i>Localité</i>
1	Hurni	Nicolas	CC	Lausanne
2	Gironi	Angelo	M	Prilly

## SÉANCE DU CONSEIL INTERCOMMUNAL DES TAXIS DU 11 MAI 2022

Doivent encore être assermenté·e·s :

	<i>Délégué·e·s</i>		<i>Suppléant·e·s</i>			
	<i>Nom</i>	<i>Prénom</i>	<i>Nom</i>	<i>Prénom</i>	<i>Titre</i>	<i>Localité</i>
1			Greiner	Nathalie	M	Belmont/Lsne
2			Chapuisat	Pierre-Albert	CC	Ecublens
3	Company	Xavier			M	Lausanne
4			Moeschler	Emilie	M	Lausanne
5			Maillard	Mathilde	CC	Lausanne
6			Timofté	Anaïs	CC	Lausanne
7	Besson	Daniel			M	Le Mont/Lsne
8			Parolini-Sutter	Eliane	CC	Le Mont/Lsne
9			Eperon	Patrick	CC	Pully
10			Cordeiro	André	CC	Renens

La Présidente profite de rappeler que les délégué·e·s de l'Association qui ne peuvent pas assister à une séance doivent informer leur suppléant·e et demander à se faire remplacer.

### 5. Election des membres de la Commission de gestion

La Présidente annonce la démission de deux commissaires, soit Mme Denise Gemesio (Lausanne) et M. Damien Cuhe (Belmont-sur-Lausanne).

M. Nicolas Hurni (Lausanne) et M. Jean-Claude Favre (Belmont-sur-Lausanne) se portent candidats et sont élus à l'unanimité.

### 6. Préavis N° 4 / 2021-2026 – Révision du règlement intercommunal de l'Association de communes de la région lausannoise pour la réglementation du service des taxis

La Présidente ouvre la discussion.

M. Amblet s'interroge sur le fait que le préambule du préavis explique que cette révision a pour but de faciliter la transition énergétique mais qu'il n'est fait nulle part mention expressément de la flotte.

M. Hildbrand explique le contexte de cette révision et indique que Taxi Services Sàrl, soit le central, a été consulté. Il mentionne que des concessionnaires de véhicules ont approché des taxis, plus précisément des compagnies, afin de leur offrir la possibilité de louer les véhicules pour une certaine durée dans un but de faciliter la transition en permettant un renouvellement de leur parc échelonné. Il est précisé que la question de l'immatriculation hors du canton de Vaud a été prise en considération. C'est pourquoi et dans un souci d'égalité de traitement les véhicules affectés à l'exploitation d'un service de taxis au sein de l'Association devront être immatriculés dans le canton de Vaud.

M. Yabalak demande si un prix plafond de location a été défini. M. Hildbrand indique que l'Association n'a pas vocation d'interférer sur le marché et que ce dernier se régulera de lui-même.

Mme Perez s'interroge sur la mention du renvoi à l'ordonnance fédérale dans la proposition de modification de l'art. 29 RIT. M. Hildbrand explique qu'auparavant la réglementation sur les tachygraphes était de compétence cantonale, voir communale et que depuis 2013 cette thématique est régie par le droit fédéral. Ainsi et pour des questions de transparence, il est proposé de renvoyer directement à cette ordonnance fédérale.

Au vu du contexte politique, Mme Kuonen se questionne sur la pertinence de la transition des véhicules thermiques vers les véhicules électriques. M. Hildbrand remercie pour la question et indique qu'à ce jour personne ne peut savoir combien de temps cette situation va durer. En revanche, il est certain qu'il faut agir contre les principaux émetteurs de CO<sup>2</sup>. Il précise que les chauffeurs n'ont aucune obligation de faire la transition maintenant, ils sont libres d'attendre « la dernière minute ». C'est une décision qui leur appartient.

## SÉANCE DU CONSEIL INTERCOMMUNAL DES TAXIS DU 11 MAI 2022

---

### Décision

La parole n'étant plus demandée, le préavis N° 4 / 2021-2026 – Révision du règlement intercommunal de l'Association de communes de la région lausannoise pour la réglementation du service des taxis, est approuvé à l'unanimité.

### 6. Préavis N° 5 / 2021-2026 – Budget de fonctionnement de l'exercice 2023

La Présidente ouvre la discussion.

La parole n'est pas demandée.

### Décision

Le préavis N° 5 / 2021-2026 – Budget de fonctionnement de l'exercice 2023, est approuvé à l'unanimité.

### 7. Motion, postulat, interpellation

RAS

### 8. Divers

M. Schaffner demande si la problématique de la pose des prises électriques pour les recharges a pu avancer depuis la dernière assemblée. M. Hildbrand informe qu'une rencontre avec le service de la promotion de l'économie et de l'innovation (SPEI) devait avoir lieu. Cependant, elle a été repoussée en raison de la crise énergétique. Il ajoute qu'une réflexion est en cours pour proposer un package notamment avec les SIL.

M. Yabalak fait état d'une problématique concernant sa concession de chauffeur de taxis. M. Hildbrand lui propose de prendre contact avec lui afin de fixer un rendez-vous pour en discuter.

Mme Kuonen demande à ce que lors de la prochaine séance les micros individuels soient branchés.

M. Gironi demande si l'électricité qui sera utilisée pour recharger les véhicules sera propre. M. Hildbrand répond que cela dépendra du fournisseur de l'électricité mais que pour ceux qui utiliseront de l'électricité lausannoise cela sera le cas, ce dans un souci de cohérence.

M. Hildbrand fait état des statistiques de contrôles établies par la Brigade des taxis état au 30 septembre 2022, soit : 9 contrôles de nuit, 24 contrôles en journée, ce qui a engendré 52 rapports de dénonciations (4 taxis concessionnés ; 4 taxis B ; 1 VTC sans autorisation ; 40 VTC avec autorisation et 3 taxis/VTC exogènes).

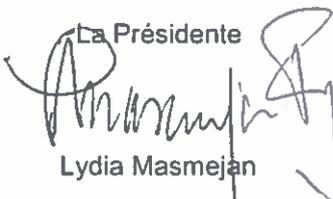
Il indique également qu'une pétition émanant des chauffeurs ayant des difficultés à capter les clients à la gare a été déposée et que des solutions sont en recherche, ce en collaboration avec les CFF.

La parole n'étant plus demandée, la Présidente clôt la séance à 19h15 en remerciant les membres de leur participation.

La prochaine assemblée aura lieu le 3 mai 2023 au même endroit.

Pour le conseil intercommunal :

La Présidente



Lydia Masmejan

La Secrétaire a.i.



Cindy Felley